



Contrat Local  
d'Éducation Artistique

« Flandre 3000 »

Rêver son territoire de demain

Appel à candidatures en direction DES JOURNALISTES  
en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias,  
à l'information et la liberté d'expression

# 1 résidence - mission

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique  
et culturelle CLEA 2022/2023  
DU 14 AU 19 NOVEMBRE 2022,  
ET DU 30 JANVIER AU 27 MAI 2023

Communauté de communes de Flandre intérieure



Dans le cadre du CLEA,  
la Communauté de communes de Flandre intérieure,  
en partenariat avec  
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,  
le rectorat de l'académie de Lille,  
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,  
en lien avec le conseil départemental du Nord  
lance un appel à candidatures  
en direction des journalistes, en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression

La Culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Elle contribue à renforcer l'image positive et à accompagner le développement du territoire. C'est dans cette dimension territoriale qu'elle joue un rôle clé en matière de cohésion sociale, de l'épanouissement de chacun, du lien social et d'attractivité de la communauté de communes de Flandre Intérieure.

La culture doit avoir un rôle important en matière d'image d'un territoire, un territoire qui « bouge » sur le plan culturel pour constituer un territoire attractif, notamment pour les jeunes. La politique culturelle de la CCFI s'attache à un équilibre de l'offre culturelle sur le territoire.

La politique culturelle menée répond à :

- L'image, le développement économique et touristique.
- L'éducation des populations
- La cohésion sociale
- Un service à la population
- Des soutiens institutionnels

La CCFI poursuit son engagement en faveur de la culture. Il s'agit de se démarquer pour attirer, en s'appuyant sur nos forces et notre identité : culture flamande (dont la langue et la gastronomie), estaminets, carnavaux, mais aussi le livre, la lecture, l'écriture, et plus globalement, les ressources artistiques « atypiques » du territoire constituent autant de spécificités qui peuvent attirer la curiosité et permettre une reconnaissance.

L'équilibre du projet repose sur la bonne articulation entre diffusion (présentation d'œuvres artistiques à des publics : spectacle vivant, cinéma, exposition, livre...), création (production d'œuvres tous domaines confondus) et formation (enseignement artistique, sensibilisation, accompagnement, médiation, formation...)

L'ensemble de ces enjeux et objectifs s'appuient sur :

- Le développement culturel du territoire
- La lecture publique, l'écriture et les pratiques associées

L'ensemble du projet artistique et culturel de la CCFI est à retrouver sur : [www.cc-flandreinterieure.fr](http://www.cc-flandreinterieure.fr)





Cette résidence peut également prendre appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables du CLEA et qui peuvent être particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident à l'instar de ce qu'elles déploient en faveur des résidences-mission d'artistes. Vous aurez déjà un aperçu, ici aussi non exhaustif, de ces structures.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents journalistes candidats.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH) sur 35 communes,
- les accueils Jeunes,
- Jeunesse et Petite Enfance
- les relais d'assistantes maternelles,
- les centres socio éducatif
- les centres sociaux,
- les EHAPD



Dessin : Frédéric Maillier

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste.

Ces structures sont, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Deux réseaux de médiathèques « La Serpentine », « De Boekhuus »
- Les équipements culturels autour de la lecture
- Le réseau des musées
- les 36 bibliothèques du territoire,
- les écoles de musique,
- à Bailleul : la maison de la dentelle, le musée Benoît De Puydt, le centre régional de phytosociologie, agréé Conservatoire national de botanique, la maison du néerlandais, le cinéma Le Flandria,
- à Boeschèpe : le musée de la Radio, le Moulin,
- à Cassel : le musée de Flandre,
- à Godewaersvelde : le musée de la Vie Frontalière,
- à Hazebrouck : le centre André Malraux, le musée des Augustins, le cinéma Arcs-en-ciel,
- à Nieppe : l'espace culturel Maurice Schumann, le musée d'histoire locale,
- à Noordpeene : le musée de la Bataille,
- à Rubrouck : la Maison Guillaume de Rubrouck,
- à Saint-Jans-Cappel : le musée Marguerite Yourcenar, la Villa Mont Noir,
- à Steenvoorde : le musée des automates,
- à Steenwerck : le musée de la vie rurale, le musée de la musique mécanique, La Ferme des Orgues,

...

## 2. Cadre de la résidence-mission

Pour la 6ème saison du CLEA 2022/2023, des artistes de toutes disciplines seront sélectionnés par le jury pour 3 résidences-mission :

Il est maintenant pertinent de poursuivre et compléter ce travail par une résidence de journaliste.

Ce deuxième axe de travail permet de favoriser l'éducation aux médias et au numérique grâce à la présence d'un.e journaliste professionnel.le en immersion sur l'ensemble du territoire. Les actions proposées pourront s'adresser à l'ensemble de la population, avec une attention particulière accordée aux jeunes et au public scolaire, et notamment aux écoles élémentaires.

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité proposer une résidence-mission destinée à un ou une journaliste, issu de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web), à venir résider sur le territoire.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un.e journaliste soucieux.euse d'éduquer les jeunes générations aux médias, à l'information et plus particulièrement à l'image. La résidence journalisme se tiendra dans la même temporalité que les résidences d'artistes CLEA. Un travail de collaboration pourra se faire entre le journaliste et les artistes.

## MISSION PROPOSEE AU (A LA) JOURNALISTE-RESIDENT(E) :

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté de communes Flandre Intérieure souhaite développer son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2022/2023 en invitant un.e journaliste professionnel.le dans le respect de son indépendance.

### Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, environ 30 équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté de communes Flandre Intérieure, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire.

### De façon plus précise, la résidence-mission :

- Aura pour objectif :
  - de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
  - de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
  - de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
  - d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
  - de faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.
- Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
  - des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;
  - des actions éducatives en direction des publics et de l'intergénérationnel ;
  - la diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est par ailleurs, précisé au journaliste candidat.e que la communauté de communes Flandre Intérieure mène l'action conjointement en lien avec le réseau de bibliothèques La Serpentine et 'T Boekhuus constitué de 40 structures. Des croisements entre le-la journaliste résident.e et ce réseau seront encouragés.

### 3. Conditions :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **14 au 19 novembre 2022 pour la période d'immersion, et du 30 janvier au 27 mai 2023, pour la résidence-mission**. Il s'agit d'une résidence de 4 quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence.

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique rémunération du-de la journaliste-résident-e, (toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, com-prises) est de **24 000 euros**. Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes Flandre Intérieure et du ministère de la Culture – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais d'un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la communauté de communes Flandre Intérieure. C'est également la collectivité qui prend à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, très concrètement cela prend la forme d'une location d'un ou plusieurs gîtes pour les 5 résidences-mission CLEA.

Les repas restent à la charge du-de la journaliste-résident-e.

**Le-la journaliste-résident-e doit être autonome pour ses déplacements, il-elle dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.**



Dessin : Frédéric Malenfer

MALENFER

## 4. Pour faire acte de candidature :

Si vous êtes journaliste professionnel·le, français·e ou étranger·ère, désireux·se d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté de communes Flandre Intérieure, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, soyez en remercié·e.

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant le 13 février 2022**, dernier délai, aux adresses suivantes : **clea@cc-flandreinterieure.fr** et **sophie.josseaux@culture.gouv.fr**

(sujet : CLEA CCFI 2022-2023 / suivi du journaliste)

un dossier unique de quinze pages maximum sous format PDF comprenant :

- 1 • un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- 2 • votre curriculum vitae,
- 3 • si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
- 4 • si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

ANNONCE DU·DE LA JOURNALISTE·RÉSIDENT·E RETENU·E :

Un jury composé de représentants :

- de la communauté de communes Flandre Intérieure
- de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts de France
- de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias
- presse quotidienne régionale
- de l'école supérieure de journalisme de Lille
- de l'audiovisuel public
- de représentants d'associations et de structures culturelles, éducatives ou d'action sociale

**se réunira en mars 2022.**

**Le choix définitif du journaliste-résident étant annoncé, au plus tard, fin mars 2022.**

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à:

Benoit FACHE, coordinateur CLEA – communauté de communes Flandre Intérieure,  
bfache@cc-flandreinterieure.fr  
Tél. 03.74.54.00.62.

Sophie JOSSEAUX, conseillère action culturelle et territoriale / DRAC Hauts de France  
sophie.josseaux@culture.gouv.fr



Dessin : Frédéric Malenfer

Réalisation : CCfi - Service culture - mars 2021

**Communauté de communes de Flandre intérieure**  
 222bis rue de Vieux-Berquin  
 59190 HAZEBROUCK - Tél. 03.74.54.00.59  
[www.cc-flandreinterieure.fr](http://www.cc-flandreinterieure.fr) - [clea@cc-flandreinterieure.fr](mailto:clea@cc-flandreinterieure.fr)



Flandre Intérieure - CCfi



Culture en coeur de Flandre